



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE
DES STATUTS ET REGLEMENTS
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N°1 DU 04 SEPTEMBRE 2018

SAISON 2018/2019

Présents :

Gérard MABILLE, Président

Philippe BEUCHET, Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Sabine FOUCHER, Claude GANGLOFF, Sylvain GILBERT

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable Secteur Sportif), Claude ROCHE (Conseil de Surveillance)

1. SITUATION DE L'ASSOCIATION TPM RACING VOLLEY – N° 0837378

A réception de la copie du jugement prononcé le 05 juillet 2018 par le Tribunal de Grande Instance de Toulon (83) qui :

- « Ordonne la conversion de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de l'Association TPM Racing Volley en procédure de liquidation judiciaire ».

La CCSR prend acte de la procédure de liquidation judiciaire concernant cette association.

En conséquence :

Les licenciés du Club TPM Racing Volley sont libres de rejoindre le GSA de leur choix.

2. SITUATION DE MLLE ARSOV ELINA NEE LE 27/01/2006 LICENCE N° 2309365

Mlle Elina ARSOV, née le 27/01/2006, évolue dans le club de Grand Nancy Volley-Ball (Grand Est) compte tenu d'une situation spécifique l'entraîneur du club de Vandoeuvre qui demande à titre exceptionnel l'autorisation de faire évoluer Mlle Elina ARSOV (M13 2ème année) dans les compétitions M17.

Après consultation des responsables de la Direction Technique Nationale en charge du dossier, de l'avis du Médecin Fédéral et en tenant compte :

- Des antécédents familiaux de Mlle Elina ARSOV
- De son savoir-faire technique et de sa taille
- De sa présence en pôle qui assure son suivi sportif par l'entraîneur du Pôle
- De l'environnement médical dont elle va disposer

Conformément à la procédure préconisée par M. GOUX, Médecin Fédéral, à savoir :

- Production d'une fiche médicale de Triple Surclassement (fiche C)
- Mise en place d'un suivi médical mensuel par le médecin du CREPS de Nancy (matérialisé par une fiche médicale A à fournir en Janvier 2019)

La CCSR décide d'accepter à titre exceptionnel la dérogation permettant à Mlle Elina ARSOV d'évoluer dans les compétitions M17 pour la saison 2018/2019 selon les conditions ci-dessus.

Le Président de la CCSR
Gérard MABILLE